



JOURN@L FOOT

N°417 DU JEUDI 25 AVRIL 2019

LA SEMAINE EN BREF...

REFORME CHAMPIONNAT : ACCESSION ET DESCENTE

Suite à de nombreuses demandes, vous trouverez ci-dessous des informations relatives à la réforme du championnat de Ligue «Jeunes»:

Le 1er de U15 D1 monte en U16 R2

Le 2ème de U15 D1 monte en U15 R2

Le 1er de U17 D1 monte en U18 R2

Le 1er de U20 D1 monte en U20 R2

Pour les descentes les U15 R2 ont le choix de redescendre en U15 D1 ou U17 D1

Pour les U17 R2 ils ont le choix de descendre en U17 D1 ou U20 D1

Pour les U19 R2 descente en U20 D1

Suppression du niveau U15 R3

Ces changements n'entraînent aucunes modifications des championnats de District.

Sous réserve de dernières modifications apportées par le Conseil et l'AG de Ligue.

RAPPEL : LICENCES

- Nous rappelons aux Présidents de clubs, que tous leurs joueurs, pratiquants, encadrants, dirigeants doivent être licenciés afin d'être couverts par l'assurance de la MNS, dans le cadre de leur activité au sein du club.

- A défaut, leur responsabilité PERSONNELLE pourrait être engagée en cas d'accident.

- Il ne reste plus que quelques jours (**dernier délai le 30 avril**) pour faire le nécessaire en particulier auprès des enfants qui viennent de débiter le foot animation ou qui vont participer à vos différents stages durant les prochaines vacances.

- Nous rappelons que la licence «dirigeant» est gratuite pour les titulaires d'une licence «éducateur» ou «arbitre».

SOMMAIRE

SÉCRÉT. GÉNÉRAL P1

DISCIPLINE P3

REGLEMENTS P5

COUPES P7

JEUNES P7

TECHNIQUE P9

- **NOTE AUX TRESORIERES**

Liste des clubs non à jour du règlement de leur facture :

GREMIO FUTSAL – SEYNOD FUTSAL

- **MEDAILLES DE DISTRICT**

Les clubs désireux de proposer des récompenses de District pour leurs dirigeants, éducateurs et arbitres méritants, sont priés de faire une demande par courrier ou mail au secrétariat du District.

Les récompenses sont attribuées selon les règles suivantes :

- Médaille de Bronze : 10 ans d'activité
- Médaille d'Argent : 15 ans d'activité
- Médaille d'Or : 20 ans d'activité

Le temps d'activité à comptabiliser est celui de dirigeant, éducateur ou arbitre. Le temps où la personne n'est que joueur n'est pas comptabilisé dans les 10 ans.

RAPPEL :

Une seule récompense par club, par année sportive.

Le club fêtant un anniversaire peut solliciter plusieurs médailles (3 au maximum). Elles pourront alors être remises à cette occasion. Nous informer dans ce cas, de la date de la remise. La personne proposée pour la récompense, doit être licenciée. Toute fiche ne portant pas ce numéro de licence, ne sera pas retenue. L'imprimé de demande est disponible sur le site Internet du District, rubrique « Documents > Fiches et Formulaires > Docs Clubs ».

Les clubs doivent nous le faire parvenir **pour le 30 Avril 2019 dernier délai.**

- **DATES A RETENIR**

- Samedi 25 Mai 2019 : Journée Nationale des U7
- Week-end 15 et 16 Juin 2019 : Finales des Coupes du District à Cruseilles
- Vendredi 21 Juin 2019 : AG été du District à Margencel
- Jeudi 4 Juillet 2019 : Soirée des Récompenses à Ville la Grand (Salle du Savoy)

- **TOURNOIS**

Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.

Nous demandons aux clubs de bien vouloir compléter le formulaire de « **Demande d'homologation de tournoi** » disponible sur le site du District (Rubrique Documents > Fiches et Formulaires > Docs Clubs), seul ce document permet d'obtenir **l'avis favorable**.

TOURNOIS INTERNATIONAUX :

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne- Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger > Formulaires divers > Organisation Tournois).

- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.

- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

CORRESPONDANCE

LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES :

Programme Journée Nationale des Bénévoles du 27/4/19.
Réseau Bleu – Nouvelle version.

CLUBS :

FC Ambilly Féminin : Saison 2019/20.

DIVERS :

Paul Michallet : Journée des Bénévoles

CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :

Commission des Règlements :

ESCO – FC Combloux – US Argonay – ETS St Jeoire la Tour – Foot Sud 74 - M. Evano

Commission de Discipline :

M. Morel – M. Demules – M. Renner – M. De Sousa – R. Khier – L. Livet – A. Sadin - US Argonay – FC Vuache – AS Neydens – FC Ballaison

Commission des Jeunes :

Beaumont Collonges FC – FC Cranves Sales – CS2A Foot Gpt – Thonon Evian FC – AS Epagny Metz Tassy – Morzine – Chamonix (2) – CS2A Gpt – GJ Avant Pays Savoyard – Semnoz Vieugy – Seynod – FC Chambotte – Foron FC – GJ Pays Mt Blanc -
M. Bernardo –

Commission Sportive:

FC Haut Rhône – St Genis FC

Commission Féminine :

FC Ambilly Féminin – FC Aravis – CS Vacheresse

Commission des Arbitres :

FC Cluses – GFA Rumilly Vallières – Morzine - MM. Ali Cheikh Boukal

Commission des Coupes :

ESCO

Commission Technique :

Mrs. Benyamina – Martins – Milanese – Bruneteau – Devilette – Riso – Schurch - Areias

Commission des Terrains :

Mairie Chens sur Léman

Commission du Statut de l'Arbitrage :

MM. Ali Cheikh Boukal

Commission d'Appel :

Laurafoot

COMMISSION DE DISCIPLINE

Réunion du mardi 23 avril 2019

Publié le jeudi 25 avril 2019

Présidence : Bernard CHENEVAL.

Secrétaire de séance : MOSCATO Grégoire.

Membres présents : Pierre BERNARD, Jean-Denis ROUX, Alain ROSSET, Philippe CHEVRIER, Denis MOUCHET.

Les joueurs et dirigeants exclus lors d'une rencontre sont priés de nous faire parvenir un rapport circonstancié dans les 48 heures.

Toutes absences non officiellement justifiées lors d'une audition ou d'une confrontation (certificat médical, de scolarité, de l'employeur) ne seront pas prises en compte et seront sanctionnées par une amende d'un montant de 100€.

Délégation acceptée.

Attendu le paragraphe 3 du barème disciplinaire annexé aux règlements généraux de la F.F.F. indiquant que :

Les sanctions de référence prévues aux articles 4 à 9 du présent barème s'appliquent lorsque les infractions qu'elles répriment sont commises par le biais de tout support de communication, y compris les réseaux sociaux.

Si l'infraction revêt un caractère public, le quel peut être retenu si les faits dont il est question ont été accessibles à un large public (voir non limité), inconnu (non identifié) et/ou imprévisible (sans lien étroit entre les personnes le constituant), cela constitue une circonstance aggravante.

- **DEMANDES DE RAPPORTS**

THOMAS Valentin (arbitre)

Match n°21145507 du 06/04/2019 – U20 D3 – POULE B CRAN OLYMPIQUE – GJ PAYS MONT BLANC

Demande de complément de rapport à l'arbitre de la rencontre sur le motif de l'exclusion du joueur N° 6 du GJ PAYS MONT BLANC, et ce, pour le samedi 27/04/2019, dernier délai.

U.S. CHALLEX :

Match n°20642039 du 07/04/19 – Seniors D3 – POULE B F.C. FRANGY – U.S. CHALLEX

Demande de rapport au joueur SACHET Kevin (CHALLEX) sur son attitude et les propos tenus à l'encontre de l'arbitre, et ce, pour le samedi 27/04/2019, dernier délai.

GFA RUMILLY / VALLIERES 3 :

Match n°21383204 du 14/04/19 – Seniors Coupe 1^{er} Niveau

GFA RUMILLY/VALLIERES – US SEMNOZ VIEUGY

Demande de rapport au joueur FOURMENTAL Yoann (GFA) sur les propos tenus à l'encontre de l'arbitre durant la rencontre, et ce, pour le samedi 04/05/2019, dernier délai.

CS LA BALME DE SILLINGY 2:

Match n°21391137 du 14/04/19 – Seniors Coupe 2^{ème} Niveau

ASVG SAUVERNY – CS LA BALME DE SILLINGY

Demande de rapport à l'éducateur THERY Franck (La Balme) sur les propos tenus à l'encontre de l'arbitre durant la rencontre, et ce, pour le samedi 04/05/2019, dernier délai.

- **CONVOCATIONS AUDITIONS**

Dossier n° 35 – 415/53346.2 :

Match n° 20830910 du 30/03/2019 – Séniors D5 – Poule C

FC VUACHE 2 – US CHALLEX 2

Sont convoqués le Lundi 29/04/2019 à 19 hrs.

L'arbitre :

DAHAM ZIN Habidin

Pour F.C VUACHE:

Le président ou son représentant
RYSER Mike, éducateur
MUHLEMATTER Nadine, arbitre assistant
BRUN Emmanuel, délégué
MERMIN Yannick, capitaine
LAUSENAZ GRIS Rémi, joueur n°12

Pour U.S CHALLEX :

Le président ou son représentant
ZIMMERMANN Cyril, éducateur
RAPHOZ Fabrice, arbitre assistant
MARTINELLI Nathan, capitaine

Dossier n° 32 – 416/50516.2 :

Match n° 20642438 du 06/04/2019 – Séniors D4 – Poule B

AG BONS EN CHABLAIS II – AS FERNEY VOLTAIRE

Sont convoqués le Lundi 06/05/2019 à 19 hrs.

L'arbitre :

ROSENBAUM Benjamin

AG BONS EN CHABLAIS:

Le président ou son représentant
 DI LUNA Claude, éducateur
 COTTANCEAU Clément, arbitre assistant
 GONCE Damien, délégué
 HUARD Cédric, capitaine

Pour AS FERNEY VOLTAIRE :

Le président ou son représentant
 BOUGHABA Ismael, arbitre assistant
 IBRAHIM Moustapha, éducateur
 ZARHOUNI Loutfi, capitaine
 EL GAZOUANI Loutfi, joueur n°11

L'observateur d'arbitre :

WITINDI Matis

CSP AMPHION:

Le président ou son représentant
 GILLAND Christian, éducateur
 CORDIER Loïc, arbitre assistant
 DONOT Robert, délégué
 JAMALI Hosni, capitaine et son tuteur légal

Pour GJ BONS/BALLAISON :

Le président ou son représentant
 DA SILVA Cédric, arbitre assistant
 ARNAUD Aurélien, éducateur
 VULLIEZ Elie, dirigeant
 RADOVANOVIC Marko, capitaine et son tuteur légal
 BERNARD Jeremy, joueur n°3 et son tuteur légal

Dossier n° 36 – 416/50646-2 :**Match n°20642701 du 07/042019** – Seniors D4 – POULE D**AS NEYDENS – ANNECY PORTUGAIS****Sont convoqués le Lundi 06/05/2019 à 20 hrs.****L'arbitre :**

BEJAOUI Saifeddine

AS NEYDENS

Le président ou son représentant
 THOMAS Patrick, arbitre assistant
 GUY Jean Pierre, éducateur
 CHEVALLIER Gabriel, délégué
 TAOUAHRIA Abderrahim, dirigeant
 MBAMA ESSOMBA Pierre, capitaine
 MOREL Arnaud, joueur n°1
 ADEMI Arsim, joueur n°2
 BALLADE Christophe, joueur n°6
 MUSLIU Qemail, joueur n°10

Pour ANNECY PORTUGAIS :

Le président ou son représentant
 DOS SANTOS LOPEZ Fabio, arbitre assistant
 ALMEIDA ALVES Abel, éducateur
 ALVES Christophe, capitaine

Dossier n° 33 – 414/54041.1 :**Match n°21108445 du 24/03/2019 – U15 D2 – Poule A -****AMPHION 1 – GJ BONS/BALLAISON 1****Sont convoqués le Lundi 13/05/2019 à 19 hrs.****L'arbitre :**

LITZLER Enza

COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Présidents : Pierre BERNARD et Philippe CHEVRIER
Secrétaire : Jacques LAGRANGE

Réunion du 23/04/2019
Publiée le 25/04/2019

• DECISIONS

MATCH n° 20641887

DOSSIER N° 417/48 : COMBLOUX 1 – THONON UCTT 1 – SENIORS D3 Poule A du 23/04/2019

En la forme :

La réserve d'après match formulée par le club de COMBLOUX concernant « la participation de l'arbitre assistant de Thonon qui est suspendu pour la participation de cette rencontre en tant qu'officiel » est irrecevable en la forme conformément aux dispositions de l'article 187-1 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Les réserves d'après match visées à l'article 187-1 des RG FFF ne peuvent concerner que la participation et/ou qualification **des joueurs**, ce qui n'est pas le cas de l'espèce.

Décision :

La Commission des Règlements valide le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

MATCH n° 20642682

DOSSIER N° 417/49 : AMANCY 2 – ARGONAY 2 – SENIORS D4 Poule D du 14/04/2019

En la forme :

La réserve d'avant match formulée par le club d'ARGONAY concernant « la participation des joueurs à une rencontre avec l'équipe supérieure le jour de la date effective de la rencontre (match reporté du 17 mars 2019) » est irrecevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Cette réclamation ne correspond à aucune disposition prévue par les Règlements Généraux.

A titre subsidiaire, la notion d'équipiers supérieurs ne peut être appliquée au cas de l'espèce, l'équipe d'AMANCY 1 jouant la même journée de championnat (AMANCY 1 / BELLEROUCHE OL 1 R3 Poule J 13/04/2019).

Décision :

La Commission des Règlements valide le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

MATCH n° 21145623

DOSSIER N° 417/50 : VILLE LA GRAND AJ 1 – DOUVAIN LOISIN 1 – U20 D2 POULE A du 18/04/2019

INSTRUCTION :

Au fond :

Suite à une panne d'éclairage, l'arbitre s'est vu contraint d'arrêter définitivement la rencontre. La rencontre susnommée a été arrêtée par l'arbitre à la 67' et n'a donc pas eu sa durée réglementaire.

Décisions :

La Commission des Règlements donne match à rejouer et transmet le dossier à la commission compétente pour reprogrammation.

MATCH n° 20641640

DOSSIER N° 417/51 : SAINT JEOIRE LA TOUR 1 – MARGENCEL 1 – SENIORS D2 POULE A du 07/04/2019

INSTRUCTION :**Au fond :**

Attendu que le club de MARGENCEL s'est déplacé à Saint Jeoire pour la rencontre SAINT JEOIRE LA TOUR – MARGENCEL 1 SENIOR D2 Poule A du 7 avril 2019, qu'en appelant le coach adverse, il a été informé que le match était reporté.

Attendu que le club de MARGENCEL a constaté que le terrain synthétique était en parfait état et que la rencontre aurait pu se dérouler.

Attendu que le club de MARGENCEL a contacté M. MOSCATO qui aurait dû être averti en application de l'article 16 de RG du District et que cela n'a pas été fait.

Attendu que le club de SAINT JEOIRE LA TOUR a averti par mail l'ensemble des acteurs de la rencontre soit le club de Margencel et les arbitres officiels de la rencontre, sans pour autant prouver qu'un membre du Comité Directeur a été averti de l'annulation de cette rencontre.

Sur ce :

Considérant que l'article 16 des RG du District prévoit que pour la remise d'un match avec arrêté municipal, le club recevant doit non seulement envoyer par courriel ledit arrêté au District mais également contacter un membre du Comité de Direction, ce qui n'a pas été fait.

Considérant que le non-respect de ces règles vaudra au club en infraction la perte du match par pénalité, et ce au visa de l'article 16-7 des RG du District.

Décisions :

La Commission des Règlements donne match perdu au club de SAINT JEOIRE /LA TOUR 1 par pénalité pour en reporter le gain au club de MARGENCEL 1, et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Résultat :

SAINT JEOIRE LA TOUR 1: -1pt

MARGENCEL 1 : 3 pts.

SAINT JEOIRE LA TOUR 1: 0 but

MARGENCEL 1 : 0 but

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée).

NOTE AUX CLUBS ENCORE QUALIFIES EN COUPE DE DISTRICT

La notion d'équipiers supérieurs à vocation à s'appliquer durant toute la Coupe de District.

NOTES AUX CLUBS CONCERNES A LA DEMANDE DE LA LAuRAfoot

En application de l'article 47 des RG DE LA LAuRAfoot, ci-joint la liste des clubs ayant eu un retrait de 4 pts :
ARTHAZ SPORTS - SEYNOD FUTSAL

COMMISSION DES COUPES

Président : Pierre BERNARD

• COUPES DE DISTRICT

Ce week-end se jouent les 1/8^{ème} de finales U17 et U15.

Tirages des ¼ de finales masculins et ½ finales Féminines, avec remise des maillots par notre partenaire le CREDIT MUTUEL, le mardi 30 avril dès 19h00 à l'ESPACE 55, Parc de Calvi, 74330 POISY.

Présence obligatoire pour les équipes Seniors qualifiées. 2 représentants maximum par club.

Les tirages des ¼ de finales et ½ finales U15 et U17 ainsi que les ½ finales U18 Féminines seront également effectués le mardi 30 avril 2019.

COMMISSION DES JEUNES

Président : Jean-Michel BAULMONT

NOTE AUX CLUBS :

Les matchs non joués jusqu'au 17 mars ont été reprogrammés, pensez à voir vos calendriers. Pour les matchs reportés au week-end de Pâques il est possible, avec l'accord des 2 clubs sur FootClubs de les avancer en semaine.

COURRIERS ADRESSES AU DISTRICT :

Dorénavant les courriers concernant le championnat JEUNES devront être envoyés à l'adresse suivante : district@hautesavoie-paysdegex.fff.fr. *La boîte mail jeunes@hautesavoie-paysdegex.fff.fr étant supprimée définitivement.*

Utilisation de la **boîte mail officielle du club** exclusivement.

Ne pas oublier de mentionner : la catégorie concernée, la série et la poule, la date et les équipes en présence.

Aucun dossier ne sera traité si ces obligations requises ne sont pas respectées. Merci d'avance.

CHANGEMENTS D'HORAIRE OU DE LIEU :

La Commission rappelle à tous les clubs que les changements de lieu et /ou d'horaires doivent être validés par le club adverse et transmis à la commission pour le lundi précédent la rencontre à 16h.

Au-delà aucun changement ne sera accepté.

• AMENDES F.M.I

Malgré toutes les formations données depuis deux saisons pour la mise en place de la F.M.I. sur l'ensemble du foot à 11, la commission constate encore un grand nombre de défauts dans son utilisation, et tient à rappeler :

- 1 - la préparation des matchs doit être faite en semaine et pas juste avant les rencontres,
- 2 - **En cas de forfait, de matchs remis ou reportés, la FMI doit être utilisée. Un mail d'information est nécessaire pour prévenir mais ne suffit pas. Il incombe au club recevant de faire la FMI, même si c'est votre adversaire qui fait forfait.** Concernant la procédure, saisir l'arbitre central et les arbitres assistants, pour accéder à l'onglet : «Non joué - absence de l'équipe visiteuse ou recevante».
- 3 - en cas de problème, la feuille de match papier doit être accompagnée du document « CONSTAT D'ECHEC FMI » clairement rempli par le club (disponible sur le site du District).
- 4- **en cas de défaut pensez à nous envoyer la capture d'écran**

Constatant que certains clubs ne jouent pas toujours le jeu, la commission a donc décidé de systématiquement amender la non utilisation de la FMI et ce, dès la première journée de la saison 2018 / 2019 (sauf bien sûr en cas de problème technique ou de serveur avéré).

Les feuilles papiers sans le rapport FMI, les rapports incomplets ou illisibles, la non utilisation de la FMI en cas de forfait, report ou remise de match, sont donc amendés selon les règlements en vigueur cette saison.

Comptant sur votre collaboration et votre compréhension afin que la situation s'améliore.

• **CATEGORIE U20**

Responsable : Jean-Michel Baulmont

FORFAIT GENERAL

D1 ENTENTE PAYS DE CRUSEILLES

D3 AMPHION

INFO AUX CLUBS DE D3

Le calendrier de la phase 3 est en ligne

FEUILLES MANQUANTES

FC La Filière – Cran en D2 B

• **CATEGORIE U15**

Responsable : Jean-Michel Baulmont

Les matchs en retard non programmés sont remis au printemps, soit les jours réservés aux matchs en retard soit en semaine pour les clubs voisins.

FORFAIT GENERAL

ANNEMASSE 4 D4 POULE A

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES :

D3 A HAUT RHONE ANNECY VX 2

D2 C DIVONNE 1 FILLINGES 1

D3 C MORZINE CHAMONIX

D3 E CRANVES SALES AMPHION 2

D4 C DOUVAIN 2 BONS BALLAISON2

D4 F SALEVES FORON

D4 G HAUT GIFFRE 2 AYZE VOUGY

Veuillez faire une feuille papier.

• **CATEGORIE U13**

Responsables : Emmanuel Dupré

MODIFICATION DE NIVEAU POUR LES EQUIPES

Gpt Club des Ussets monte en D3 poule F

Meythet 1 descend en D4 poule D

Meythet 2 monte en D4 poule G

Seynod 3 descend en D5 poule E

POULE DE PRINTEMPS

Les compositions et les calendriers définitifs sont publiés sur le site, toutefois des ajouts d'équipes sont toujours possible dans les poules avec exempt, la Commission a dû faire des choix et nous n'avons pas pu satisfaire tout le monde, notamment en D3. Nous vous remercions de votre compréhension.

Petit rappel concernant les matchs non joués avant la fin de la compétition (2 juin) les deux clubs se verront amendés de 20 € chacun.

RAPPEL AUX CLUBS :

Pour des raisons pratiques, désormais les résultats doivent être saisis au plus tard le dimanche à 20h. Les feuilles de matchs U13 sont à envoyer sur la nouvelle boîte mail pour les feuilles de match (feuillesdematches@hautesavoie-paysdegex.fff.fr) Merci de votre compréhension.

ORGANIGRAMME DES POULES U13 POUR LA SAISON 2018 - 2019

Afin de s'adapter aux futures réformes de la catégorie U13 qui sont en cours de discussion pour 2019-2020, le nouvel organigramme sera le suivant :

Pour la saison 2018-2019 :

Niveau D1 - 1 poule de 10 clubs (avec priorité aux clubs ayant une équipe en ligue)
une équipe par club

Niveau D2 - 2 poules de 10
une équipe par club

Niveau D3 - 5 ou 6 poules de 10 en fonction des inscriptions

Niveau D4 - x poules de 8, 9 ou 10 en fonction des inscriptions

Niveau D5 - x poules de 8, 9 ou 10 en fonction des inscriptions

Attention, pour la phase de printemps les poules seront composées par la Commission en fonction des résultats de la phase d'automne, et non plus selon les souhaits des clubs.

La gestion des championnats U13 sera faite par **Emmanuel DUPRE**, responsable de cette catégorie au sein de la Commission des Jeunes.

Veuillez noter ses coordonnées : 06 40 51 46 34

COMMISSION TECHNIQUE

Co-Présidents : Michel POIRRIER - Laurent QUETSTROEY

- **DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES (DAP)**

JOURNEE NATIONALE DES U7

Elle aura lieu le **samedi 25 mai** à **Ville la Grand**

La fiche d'inscription a été envoyée à tous les responsables u7. Elle est également disponible sur le site du district en rubrique «Pratiques» puis «Foot Animation»

Les clubs participeront soit le matin, soit l'après-midi et dans la limite des places disponibles.

Afin que chaque club puisse participer, seuls les u7 sont invités à participer à la journée (nous verrons si des places disponibles permettront d'intégrer les u6, toujours en fonction des demandes et par ordre d'arrivée de la fiche d'inscription)

Le retour de la fiche d'inscription doit se faire par mail **UNIQUEMENT** (sjanssoone@hautesavoie-paysdegex.fff.fr) pour le **lundi 13 mai**.

Horaires :

- **MATIN** : accueil de 8h15 à 8h45. Début des rencontres à 9h ; fin à 12h30

Clubs inscrits : COMPLET

Annecy le Vieux - Arenthon - Beaumont Collonges - Bonne - Chavanod - Chéran - Combloux - Cranves-Sales - Douvaine-Loisin - Epagny - Gavot - GFA - La Filière - Marin - Marnaz - Morzine - Neydens - Reignier - Sauverny - Semine - Sillingy - Thônes - Ville la Grand - Vuache

- **APRES-MIDI** : accueil de 13h45 à 14h15. Début des rencontres à 14h30 ; fin à 18h

Clubs inscrits :

Chamonix - Chilly – Divonne - Fillinges– Poisy – St Pierre – Viuz en Sallaz

FESTI FOOT

Il est possible pour les clubs de faire part de leur choix quant à la ½ journée de participation (matin ou après-midi) dans la limite des places disponibles (mail à l'adresse sjanssoone@hautesavoie-paysdegex.fff.fr uniquement).

Une fois les répartitions effectuées ci-dessous, il reviendra aux clubs de s'arranger entre eux pour inverser leur ½ journée de présence (avec un club ayant les mêmes effectifs)

Pour rappel, seuls les u9 (2ème année) sont invités à participer aux Festi-Foot.

Organisation :

Matin : Accueil de 9h à 9h20 - Fin à 12h

Après-midi : Accueil de 13h à 13h20 - Fin à 16h

Une réflexion a lieu quant à un possible report du FF de Thonon qui a été annulé.

04.05 : Haut-Giffre (Taninges)

Equipes invitées le matin (26) : Amancy (5) - Arenthon (1) - Bonneville (2) - Chamonix (2) - Cluses Sc (3) - Cornier (2) - Foron (1) - Ht Giffre (1) - Magland (1) - Marignier (5) - Marnaz (1) - Megève (1) - Vougy (1)

Equipes invitées l'après-midi (26)

Carroz (1) – Cluses FC (3) – Combloux (1) – Evires (4) – Houches (1) – Ht Giffre (2) – Mt Blanc PSG (4) – Sallanches (3) – St Pierre (3) – Thyez (4)

11.05 : Chavanod

Equipes invitées le matin ()

Equipes invitées l'après-midi ()

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES**U7****Journée du 16 mars**

Bonneville

Feuilles de match en envoi groupé ou en format non PDF

Annecy le Vieux – Frangy - Cruseilles

Journée du 23 mars

Ht Giffre Ayse St Julien

Journée du 06 avril

Sillingy Haut Rhône Fillinges Allinges

U9**Journée du 16 mars**

Léman 1

Feuilles de match en envoi groupé ou en format non PDF

Vieugy – Marnaz - Sciez - Meythet – Chavanod – Margencel – Argonay – Chilly – Foron – Evires -Bons

Journée du 23 mars

Prevessin 2 Ht Giffre 1 - Bonneville 1 – Léman 2 – Thonon Evian 8 Ballaison 1 - Anthy Margencel 1

Journée du 30 mars

Annemasse Gaillard 9 - Viuz 1 - Haut Rhône 3 - GFA 10 - Annecy 1 - Léman 1 – Léman 2 - Marin 1 – Bonneville 3
Bonneville 3 – Amancy 4 – Ayze 1

Journée du 06 avril

Aravis 1 - Pers Jussy 1 - Ville la Grand AJ 1 - Arthaz 1 - St Julien 1 - Prevessin 1 - Vuache 1 - Challex 2 - Foot Sud Gessien
3 - Amancy 4 - Amancy 7 - Ayze 1